



Amazon en procès contre les faux commentaires

publié le 23/10/2015

Descriptif :

Amazon met en demeure plus de mille internautes pour faux et usage de faux commentaires sur son site, un article sur le site l'ADN

Amazon met en demeure plus de mille internautes pour faux et usage de faux commentaires sur son site.

La plateforme considère que cette pratique fallacieuse tend à éroder son image et plus particulièrement son intégrité.

Les e-recommandations font partie intégrante de la notoriété d'Amazon et de son succès. Elles s'ajoutent au cercle vertueux de la fidélisation client, de son engagement, et sont en général gage de qualité pour les clients. Plus que les descriptifs des vendeurs, la puissance des recommandations peut aujourd'hui propulser un produit vers le haut... ou pas (selon que les commentaires soient positifs ou négatifs). Une force de frappe qu'Amazon assure totalement indépendante de son système, même si elle participe à la bonne appréciation des articles. Aussi que devrait-il se passer si un jour ces commentaires étaient révélés bidons ? C'est toute l'image de la plateforme qui en prendrait un coup : c'est la raison pour laquelle Amazon prend les devants et a décidé d'entrer en guerre contre ceux qui laissent des commentaires prédéfinis en échange d'une rémunération. Dernièrement, la société en aurait détecté 1 114 et aurait décidé de porter plainte contre eux. Enregistrés sur la plateforme Fiverr, sous de fausses adresses IP afin de ne pas être repérés, les auteurs de ces commentaires auraient touché près de 5 dollars pour des recommandations gratifiantes : une manière de faire remonter rapidement la côte des produits, de les valoriser et de gagner rapidement les étoiles nécessaires (jusque cinq) pour assurer leur notoriété et leur popularité auprès des clients Amazon.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.